INFORMATION JEUNESSE NOUVELLE-AQUITAINE

Volontariats en Europe et à l'international

Vous souhaitez vous investir dans la société, aider les autres, vous rendre utile ? Différentes possibilités de volontariat s'offrent à vous. Choisissez celle qui vous correspond le mieux et engagez-vous !

Service volontaire européen (SVE)

Cette action du programme européen Erasmus+ permet aux jeunes de découvrir une autre culture et d'acquérir des compétences utiles à leur développement personnel, éducatif et professionnel. Cette expérience booste aussi leur insertion sociale.

- Qui peut partir ? Tous les jeunes de 17 à 30 ans, citoyens ou résidents d'un Etat membre de l'UE.
- Pour quoi faire ? Vivre une expérience de solidarité et acquérir des compétences. Vous vous engagez dans une activité de volontariat de 2 semaines à 12 mois dans 33 pays d'Europe. Vous êtes libre de choisir votre projet par domaine (social, environnemental, culturel, sportif)
- Plus d'informations : Contactez une structure d'envoi de SVE proche de chez vous - https://europa.eu/youth/volunteering/evs-organisation_en - www.erasmusplus-jeunesse.fr
- Organisme d'envoi en Aquitaine : **Périgueux :** Francas 24, **Bassens :** Cool'eurs du Monde, **Blanquefort :** ABC, **Bordeaux :** Maison de l'Europe de Bordeaux, **Saint-Caprais de Bordeaux :** Concordia, **Agen :** Maison de l'Europe (Avenue Edouard Herriot), **Marmande :** Centre des Sureaux, **Pau :** Pistes Solidaires.

BON À SAVOIR

Dans le cadre du SVE, vos frais de transport, d'hébergement et de nourriture seront pris en charge programme et vous bénéficierez d'une assurance, de cours de langue et d'argent de poche.
Le SVE est une action du programme Erasmus+. Vous recevrez donc un « Youthpass ». Ce certificat européen identifie et valorise les compétences acquises pendant votre expérience à l'étranger. C'est un vrai « + » dans votre parcours et pour votre CV !
www.youthpass.eu/fr

Service civique à l'international

- Qui peut partir ? Tous les jeunes de 16 à 25 ans.
- Pour quoi faire ? Vous engager en France ou à l'étranger dans une mission d'intérêt social pour la collectivité. Les missions sont à caractère solidaire, social, sanitaire, culturel, environnemental, etc.)
- Plus d'informations : www.service-civique.gouv.fr - www.uniscite.fr

BON À SAVOIR

Vous recevez une indemnité de 467 € net par mois avec possibilité de bourse (106 €) pour les bénéficiaires du RSA ou les boursiers, sous conditions avec un complément de 106 € minimum versée par l'organisme d'accueil. Votre protection sociale est assurée.

CRIJ Centre Régional Information Jeunesse
eurodesk
europe direct Bordeaux Aquitaine

Volontariat de solidarité internationale (VSI)

C'est un engagement à plein temps sur une action de solidarité internationale dans le domaine de la coopération au développement et de l'action humanitaire, dans le cadre d'une OGN agréée par le ministère des Affaires étrangères et du développement international.

- Qui peut partir ? Tous les jeunes de plus de 18 ans.
- Pour quoi faire ? Mettre vos compétences au service d'une mission de développement ou d'urgence humanitaire pour une durée de 2 ans maximum dans une ONG.
- Plus d'informations : www.france-volontaires.org - www.coordinationsud.org www.clong-volontariat.org - www.ritimo.org

BON À SAVOIR

Vous êtes pris en charge par l'une des associations agréées par le ministère des Affaires étrangères qui cofinance la formation, les frais de voyage, l'indemnité de subsistance, la couverture sociale et l'accompagnement au retour.

Volontariat international en entreprise ou en administration (VIE/VIA)

Être volontaire international dans ce cadre, c'est partir pour une mission professionnelle à l'étranger tout en bénéficiant d'un statut public protecteur. Le VIE et le VIA sont deux dispositifs placés sous la tutelle de l'ambassade de France.

- Qui peut partir ? Les jeunes diplômés de 18 à 28 ans.
- Pour quoi faire ? Vous professionnaliser lors d'une mission dans une entreprise française à l'étranger (VIE) ou dans un établissement dépendant du ministère des Affaires étrangères ou de la Direction générale du Trésor et de la politique économique : centres culturels, ambassades, etc. (VIA)
- Plus d'informations : www.civiweb.com - http://export.businessfrance.fr

BON À SAVOIR

Vous recevez une indemnité forfaitaire, variable suivant le pays d'affectation pour une durée comprise entre 6 à 24 mois. Les frais de voyage et la protection sociale sont pris en charge.

Volontariat franco-allemand

Ce dispositif partage les objectifs et le cadre légal du Service civique. Il permet aux volontaires de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général et favorisant une prise de conscience de la citoyenneté française et européenne.

- Qui peut partir ? Les jeunes diplômés de 18 à 25 ans.
- Pour quoi faire ? Vous vous engagez pendant 12 mois au sein d'une association allemande ou d'un établissement scolaire dans le domaine culturel, écologique, social, sportif, etc)
- Plus d'informations : www.civiweb.com - http://export.businessfrance.fr

BON À SAVOIR

Vous bénéficiez d'un accompagnement binational avec une formation interculturelle, civique et linguistique.

Volontariat des Nations Unies (VNU)

Le programme VNU, assuré par l'Organisation international des Nations Unies, promeut le volontariat afin de soutenir la paix et le développement par le monde.

- Qui peut partir ? Les jeunes diplômés âgés d'au moins 25 ans ayant au moins deux expériences professionnelles.
- Pour quoi faire ? Vous réalisez des activités de coopération technique de 6 à 12 mois renouvelables avec les gouvernements et initiatives communautaires dans les domaines du secours humanitaire et de la réinsertion, de l'appui aux droits de l'homme, aux processus électoraux et à la consolidation de paix.
- Plus d'informations : http://unv.org - www.onlinevolunteering.org/fr

BON À SAVOIR

Le volontaire reçoit une allocation pour ses frais d'installation et une allocation mensuelle destinée à couvrir les dépenses essentielles, les frais de déplacement, une assurance vie, santé et invalidité permanente ainsi qu'une allocation pour réinstallation.

Volontariat international de la francophonie (VIF)

Ce programme vous permet de vivre une expérience de mobilité internationale au sein de l'espace francophone durant 12 mois.

- Qui peut partir ? Les jeunes ayant entre 21 et 34 ans titulaires d'un diplôme universitaire ou équivalent.
- Pour quoi faire ? Développer une action comme la promotion de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique, la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme, l'éducation, la formation et la culture, etc.
- Plus d'informations : www.jeunesse.francophonie.org - www.francophonie.org

Corps européen de solidarité

Le corps européen de solidarité est une nouvelle initiative de l'Union européenne qui vise à donner aux jeunes la possibilité de se porter volontaires ou de travailler dans le cadre de projets organisés dans leur pays ou à l'étranger et destinés à aider des communautés et des personnes dans toute l'Europe.

- Qui peut partir ? Les jeunes ayant entre 18 et 30 ans, résidant légalement dans un État membre de l'Union européenne ou un des pays suivants, ou avoir la nationalité d'un pays de l'UE ou d'un pays suivant : Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie, ancienne République yougoslave de Macédoine.
- Pour quoi faire ? 2 volets : « volontariat » qui s'appuiera sur les principes du SVE ou d'autres dispositifs de l'UE (prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement, de vie sur place et argent de poche) et un volet « activité professionnelle » pour un emploi, un stage ou un apprentissage.
- Plus d'informations : https://europa.eu/youth/Solidarity_fr

BON À SAVOIR

Les inscriptions pour les jeunes et les organisations souhaitant participer au Corps européen de solidarité ont été lancées en décembre 2016, les premières missions seront donc certainement proposées à partir du printemps 2017 pour des départs à l'été 2017

Chantiers de jeunes

Le chantier permet, à travers la réalisation collective d'une activité utile, un apprentissage de la vie en groupe avec des personnes venant de tous horizons, c'est un lieu privilégié d'échanges, de rencontres interculturelles et d'ouverture.

- Qui peut partir ? Tous les jeunes.
- Pour quoi faire ? Vous rendre utile et renforcer vos compétences linguistiques en remplissant une mission d'intérêt général de courte durée : restauration du patrimoine, aménagement d'espaces naturels, organisation de manifestations culturelles, etc.
- Plus d'informations : www.cotravaux.org - www.concordia.fr - www.volontariat.org www.unarec.org

BON À SAVOIR

La participation est bénévole (pas de rémunération). Les frais de voyage et une participation aux frais d'hébergement et de nourriture sont à votre charge.

Vous voulez en savoir plus, discuter de votre projet :

Europe Direct – Eurodesk au CIJA
125 cours Alsace Lorraine 33000 BORDEAUX
Tél : 05 56 56 00 56 - www.info-jeune.net – cija@cija.net

Atelier d'information tous les 3ème jeudi du mois à 17h, sur inscription :
europedirectaquitaine@cija.net - Contact : 05 56 56 00 40

Suivez-nous sur : www.info-jeune.net/europe
https://www.facebook.com/cija.europedirectaquitaine/

Créa-Exé : PPPI Graf - www.pppi-graf.com - Impression : Imprimerie Cauquil - Bordeaux